

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Bachelor en Communication Visuelle	
Orientation	Orientation Media & Interaction Design	
Titre du module	Supports et Interactions V	
Code	3CVmid11	DCV303335F26
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 5	
Crédits ECTS	18	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Le module permet à l'étudiant·e de renforcer ses compétences dans les différents champs du design d'interaction, de développer une approche personnelle, un esprit critique ainsi qu'une méthodologie de travail sur l'ensemble des projets, de leur conception à leur réalisation finale. a) Advanced Interaction: ce cours propose une introduction au machine learning créatif ainsi que l'approfondissement de notions telles que: «interface design», « user experience », concepts d'interaction et graphiques pour écran, programmation et création de prototypes fonctionnels, méthodologie et gestion de projet. b) Projet d'Atelier: le module insiste sur l'extension des capacités de recherche et d'expérimentation chez les étudiant·es, la mise en place d'identités visuelles fortes ainsi que le développement et la mise en oeuvre d'un langage personnel analytique, critique et créatif. Ces choix, la combinatoire des médias et des supports ainsi que leur adéquation avec le contenu développé font partie intégrante du projet réalisé. c) SB Workshop: le cours permet aux étudiant·es de réaliser un projet collectif ou individuel encadré par des praticien·nes de la scène suisse et internationale.
Contenu et formes d'enseignement	Les unités a) et b) font l'objet de cours hebdomadaires de 4 périodes lors des semaines standard, durant lesquels les bases théoriques et méthodologiques sont apportées, les projets discutés et les impulsions données. Entre les cours, les étudiant·es travaillent librement à leurs projets. L'unité c) consiste en une semaine bloc. a) Advanced Interaction: ce cours permet la mise en commun de compétences techniques, structurelles et esthétiques acquises au sein du cursus, pour accompagner une initiation à l'usage du Machine Learning dans le domaine de la création digitale. En s'appuyant sur des exemples, ce cours permet non seulement de se familiariser avec le concept d'intelligence artificielle créative, mais également d'en maîtriser ses usages et d'en comprendre le potentiel conceptuel et fonctionnel. b) Projet d'Atelier: ce cours permet aux étudiant·es de concevoir des projets sous l'angle de thématiques faisant écho à des enjeux de création contemporains. La notion de médias et de leurs combinaisons est donc ici complètement ouverte. Il s'agit dès lors pour les étudiant·es de développer, autour de thématiques données, un projet dont ils·elles doivent eux-mêmes définir le(s) média(s), le(s) support(s) et le(s) contexte(s) de diffusion adéquats. c) SB Workshop: le cours, essentiellement pratique, propose aux étudiant·es d'observer, exercer et appliquer la méthodologie et l'approche de l'intervenant·e.
Formes d'évaluation et de validation	Les projets réalisés dans chaque unité, à l'exception de l'unité c), font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.

	L'unité c) n'étant pas notée, elle reste néanmoins obligatoire et la participation active des étudiant·es y est attendue.
Modalités de rattrapage	Remédiation possible en fin de semestre. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisantes, le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec la responsable de module.
Enseignant·e·s	a) Gaël Hugo b) Pauline Saglio, Alain Bellet, Christophe Guignard c) Intervenant·e

Responsable module	Pauline Saglio		
Descriptif validé le	21 août 2026	Par	Pauline Saglio